



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 17 MAI 2022

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupes.

Présents : José DE JESUS – Louis FINANCE – José ROMERO

COUPES : Contrôle des feuilles de matchs

La Commission déplore le nombre de forfait pour ce premier jour de coupe Emile GOUALC'H Intersport (5) et Louis COUE Intersport (8) qui ont porté préjudice au bon déroulement de cette journée, surtout ceux survenus le samedi et le dimanche matin, alors que les clubs recevant les poules avaient déjà engagé des frais.

Pour ces équipes qui ont déclaré forfait, seront imputées d'une amende de 50 euros ainsi que des frais d'arbitrage article 12 (forfaits) du règlement particulier des coupes saison 2021/2022.

Pour la deuxième journée, le tirage au sort des équipes qualifiées dans chaque coupe a été effectué ce jour au DISTRICT et en direct sur facebook.

Les lieux des rencontres ainsi que la composition de chaque poule avec horaires des rencontres, ont été envoyés par mail à chaque club concerné.

La Commission remercie très sincèrement tous les clubs ayant organisés cette première journée ainsi que tous les représentants du district qui se sont investis pour cette journée.

FINALES DE CHAMPIONNAT DE D4 ET D3 LE JEUDI 26 MAI 2022 A ALLEMANS DU DROPT

D4 FUMEL -- MIRAMONT A 14H30

D3 ASTAFFORT -- STE BAZEILLE A 17H00

Le président
José ROMERO